

Comment réduire l'impact de l'éclairage public, tant sur l'aspect financier qu'environnemental ?
Présentation de l'expérimentation menée par la commune de Casteil relative à l'extinction de l'éclairage public la nuit

Pourquoi la commune a-t-elle décidé d'expérimenter l'extinction de l'éclairage public ?

■ La réalisation d'un Conseil en Orientation Énergétique (COE) ...

En 2009, la commune a bénéficié, via le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, d'un Conseil en Orientation Énergétique, visant à évaluer :

- les consommations énergétiques de son patrimoine communal,
- les émissions de gaz à effet de serre associées.



Le Conseil en Orientation Énergétique réalisé par la commune a permis :

- de mettre en évidence quels étaient les postes de consommations importants sur lesquels il était possible d'agir, sur le court, moyen et long terme,
- d'évaluer la responsabilité de la commune et son impact en matière de changement climatique,
- de générer une véritable prise de conscience du conseil municipal.



Principaux résultats du COE

- ➔ des émissions de gaz à effet de serre équivalentes à celles émises par un tour du monde en voiture individuelle,
- ➔ deux postes importants en termes de consommations et de dépenses énergétiques : les bâtiments et l'**éclairage public**.

Principaux impacts de l'éclairage public

En 2009, le poste de l'éclairage public représentait :

- ➔ **45%** des consommations énergétiques du patrimoine communal,
- ➔ **36%** des dépenses énergétiques de la commune,
- ➔ un budget de **3 700 €**,
- ➔ un ratio des consommations par habitant supérieur à la moyenne nationale (du fait notamment de la vétusté d'une partie du parc de candélabre)



■ La mise en œuvre des préconisations du COE ...

Au regard de ces résultats, **différentes préconisations dans le cadre du COE** ont été proposées à la commune pour diminuer l'impact de l'éclairage public, tant en termes de consommations que de dépenses :

- Vérification des heures de déclenchement des postes d'éclairage public,
- Réflexion sur les temps d'allumage,
- Remplacement des anciens lampadaires ouverts de la commune,
- Expérimentation de l'extinction de l'éclairage public en 2ème partie de nuit.

Suite à cette démarche, le conseil municipal, conscient de la responsabilité de la commune, a souhaité **agir de façon rapide et opérationnelle, au regard des moyens à sa disposition dans l'objectif de :**

- Réduire l'impact de la commune sur le changement climatique,
- Diminuer ses consommations d'énergie et ses émissions de gaz à effet de serre.

Plusieurs préconisations ont alors été rapidement appliquées.

Principales préconisations du COE mises en œuvre

- Vérification et mise à jour des abonnements,
- Résiliation et suspension des abonnements sans usage,
- Installation d'un programmateur pour le chauffage de la mairie.

■ L'expérimentation de l'extinction de l'éclairage public ...

En plus des préconisations mises en œuvre, **l'expérimentation de l'extinction de l'éclairage public la nuit apparaissait comme une évidence** dans la mesure où cela :

- pouvait être rapidement mis en place,
- n'engendrait pas de dépenses importantes,
- allait rapidement générer des économies financières pour la commune

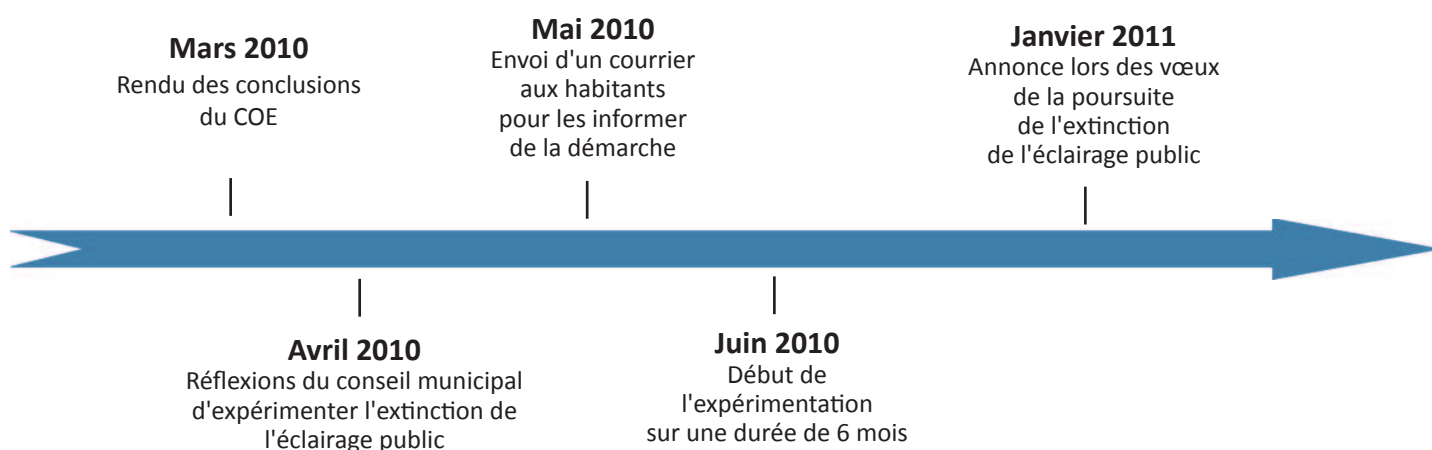


Les objectifs poursuivis

La démarche a été menée **de façon progressive grâce à une volonté forte du Conseil Municipal.**

- ➔ Agir de façon concrète et rapide en faveur de la lutte contre le changement climatique,
- ➔ Inscrire la commune dans une démarche d'exemplarité,
- ➔ Contribuer à l'effort de réduction des consommations d'énergies et de ses émissions de gaz à effet de serre, tout en générant des économies financières substantielles pour la commune.

Les étapes clés du projet



Concernant les modalités pratiques :

- ➔ Deux horloges astronomiques ont été achetées pour un coût total de 400 € HT,
- ➔ Les horaires d'extinction : de minuit à 5h l'hiver et à partir de minuit l'été (l'éclairage n'étant pas rallumé le matin).

Les résultats obtenus

■ Les principaux résultats chiffrés ...

Principaux chiffres clés

- ➔ De réelles économies financières, représentant **1/4 de la facture énergétique** totale de la commune (1 650 € économisés en 2012),
- ➔ Une diminution de **27%** des consommations énergétiques,
- ➔ Une diminution de **27%** des émissions de gaz à effet de serre.

Aujourd'hui, grâce à l'extinction de l'éclairage public, la commune de Casteil a en partie atteint les objectifs européens et nationaux, à savoir la règle des 3x20.

■ Les bénéfices obtenus pour la commune ...

Les bénéfices correspondent à ceux observés dans les autres communes qui pratiquent l'extinction :

- Aucun vandalisme et aucune incivilité constaté,
- Un meilleur confort pour les riverains (absence de nuisances, meilleur sommeil),
- Des effets positifs sur la biodiversité (les animaux nocturnes sont moins dérangés),
- Un environnement préservé,
- La suppression de la pollution lumineuse (observation du ciel étoilé),
- Des économies financières générées chaque année.



Les facteurs clés de réussite

- Un portage politique fort,
- Une volonté importante de passer à l'action et de s'engager dans une démarche d'exemplarité, eu égard à la responsabilité de la commune en matière de lutte contre le changement climatique,
- Un travail de sensibilisation et d'information réalisé auprès de la population pour aider à la compréhension de la démarche.

Les partenaires associés à la démarche (pour le COE)

■ Le partenaire technique ...

- Le PNR des Pyrénées Catalanes

■ Les partenaires financiers ...

- Le Conseil Régional Languedoc Roussillon
- Le Conseil Général des Pyrénées-Orientales
- L'ADEME

Le coût du projet

- Coût du COE : 2 081 € avec une participation de la commune à hauteur de 10 %, soit 208 €.
- Coût pour l'achat des 2 horloges astronomiques : 400 € HT.

Pour en savoir plus...



Commune de Casteil
Juliette CASES – Maire
tel : 04 68 05 67 63